

**Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 28-2013
Relatif au PPA EMS La Venoge « Projet ensemble »
Demande de crédit-phase 1.**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Jean François Perusset et Claude Brocard, Madame Céline Guex et Alain Pellet étant excusés, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le jeudi 14 février, en présence de la Municipalité incorporé afin de recevoir les informations et explications relatives au Préavis municipal mentionné ci-dessus. Nous précisons que suite à la démission de M. Pascal Affolter, il manque dans la commission un Conseiller du groupe Socialiste.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de notre première séance, Messieurs Fritz Wälti et Piéric Freiburghaus, représentants de la Commission de gestion. Nous les remercions pour leur intérêt.

En date du 27 février 2013, la commission au complet s'est à nouveau réunie afin de finaliser le présent rapport.

Comme vous avez pu le lire dans le préambule du préavis, en avril 2007, le Conseil communal acceptait l'achat de la parcelle de la cure (préavis 19-2007) avec l'objectif, à moyen terme, de mettre cette parcelle en utilité publique, mais sans avoir réellement un projet bien défini.

En 2008, la Municipalité a été approchée par la Fondation EMS La Venoge qui avait le projet de s'agrandir de manière significative (création d'appartements protégés, d'un cabinet médical et autres locaux utiles). Peu à peu, l'esquisse d'une collaboration entre la Commune et la Fondation a germé. Toutefois, alors que la Fondation désirait réaliser rapidement son projet, établir un plan partiel d'affectation et organiser le concours d'architectes auquel elle était contrainte, la Municipalité n'était pas prête pour avancer dans ce programme, l'idée étant d'attendre la prochaine législature.

Le Service du Développement Territorial (SDT) a vivement recommandé de prendre en compte toutes les possibilités de développement de cet endroit et qu'il était possible de décaler le concours d'architectes. Le SDT a également proposé d'étudier la possibilité de construire un bâtiment commun, ce qui aurait l'intérêt d'optimiser les investissements et de mettre l'EMS au centre d'un lieu de vie. Il a d'ailleurs été rappelé que la Commune avait une responsabilité dans la prise en charge des aînés.

Toutes ces démarches ont abouti sur le concours d'architectes qui a été remporté par le bureau d'architectes Translocal pour son projet « ensemble ».

Lors des premières rencontres qui ont suivi (à partir de décembre 2012), il a été question de revoir l'ensemble du programme, de désigner les membres de la commission de projet (COPRO), de l'organisation générale et des honoraires.

Une première estimation sommaire, sur la base du projet de concours, est présentée à la Municipalité et à la Fondation EMS La Venoge. Partant du constat de cette première estimation

des coûts, le cahier des charges et la définition des besoins doivent être clairement redéfinis par les différents partenaires du projet « Ensemble » en vue d'une optimisation des surfaces et des volumes et donc du coût global de l'objet.

Il est admis que la première phase d'avant-projet représentant environ 3% des honoraires doit être formalisée. Pour cela, un premier crédit d'étude, estimé à CHF 160'000.- TTC doit être accordé, selon la répartition suivante :

Quote-part à la charge de la Fondation CHF 84'000.- TTC
Quote-part à la charge de la Commune CHF 76'000.- TTC

Comme vous avez pu le relever dans le préavis, il est extrêmement important de revoir à la baisse tant les ambitions de la Municipalité que celles de L'EMS quant à leurs besoins en locaux et en place de parc, d'intégrer au projet la maison de paroisse qui avait disparu du « Projet Ensemble » et de remanier ce projet de manière efficiente. C'est pourquoi cette phase d'étude doit être réalisée, ce qui permettra aussi de connaître le coût de ces constructions au plus proche de la vérité. A notre avis, le critère économique doit être l'élément déterminant central dans le développement de cette analyse.

Concernant la suite des opérations, il nous semblerait judicieux qu'une commission ad hoc soit formée afin d'épauler la Municipalité dans l'établissement du remaniement du projet.

Conclusions

Après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 28-2013, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étape no 1
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 76'000.-
3. De financer l'entier de cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir dès l'étude réalisée.

Le rapporteur:

Pellet Alain



Les membres:

Perusset Jean François



Monachon Jean-Pierre



Gux Céline



Rochat Daniel



Brocard Claude



Penthalaz, le 25.03.2013